

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Commande publique

SOUS-DOMAINE :

Délégations de service
public

OBJET :

**Titre de paiement
par internet**

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

17 novembre 2021

Affichage en date du :

17 novembre 2021

Date du comité
syndical :

24 novembre 2021

Délibération n°
2021040

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 24 novembre 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Halle aux Grains de Castelnaudary, 15 place de la République 11400 Castelnaudary.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, BRUNEL Christophe, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FRONT Gérard, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PECH Bernard, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe, VIDAL Pierre.

Absents remplacés :

MAERTEN Didier remplacé par KOPF Fabrice.

ROSALIE Eric remplacé par VELAND Raymond

Absents excusés :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, AVERSENG Jean-Luc, BOUSQUET Alain, BOUSQUET Sébastien, CAU Marie-Paule, CAZENAVE Serge, DEMANGEOT François, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Jocelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, OURLIAC Jean-François, PELISSIER Alain, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIOLA André.

Secrétaire de séance :

FABRE Danielle

Vu le code général des collectivités territoriale

Monsieur le Président expose que la Direction des Finances Publiques, dans le cadre de la dématérialisation monétique, a mis en place le procédé TIPI (Titre de Paiement par Internet).

Les usagers des services publics gérés par les collectivités peuvent désormais payer leurs factures en ligne au moyen de leur carte bleue.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée afin que les usagers, notamment les entreprises qui payent la redevance spéciale puissent désormais payer leurs factures en ligne au moyen de leur carte bleue.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL
Ouï l'exposé du Président
Après en avoir délibéré

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Fendeille, le 24 novembre 2021



Le Président,

Philippe GREFFIER

